



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU MARDI 6 NOVEMBRE 2012  
18 HEURES 30**

-----

**SL/MG**

**N° 001435**

**Ressources  
Humaines - Chargé de  
mission -  
Revalorisation du  
traitement**

**Affiché le :**

**VOTES CONTRE :**

André Lecourt  
Elise Isnard  
Christian Panot  
Patrick Espitalier

**ABSTENTION :**

Jean-Louis de  
Longeaux

**Le mardi 6 novembre 2012 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : O

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**VOTES CONTRE :**

André Lecourt  
Elise Isnard  
Christian Panot  
Patrick Espitalier

**ABSTENTION :**

Jean-Louis de  
Longeaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°141 GW/JR en date du 1<sup>er</sup> décembre 1995, il a été créé un poste de chargé de mission assurant des fonctions d'animation de quartier au centre ville et de prévention, à temps complet et avec un indice brut de rémunération 315 et un indice majoré 295.

Une seconde délibération, n°272 GW/CB a été approuvée par le Conseil Municipal, le 23 septembre 1999 précisant que les tâches du chargé de mission ont été étendues à la mise en place du projet de quartier, du local jeunes et de la relation avec la mission locale. L'indice brut de rémunération est alors passé à 362.

Une troisième délibération n° GW/JM n° 622 du 25 février 2008 a transformé le contrat de travail à durée déterminée de cet agent en contrat à durée indéterminée. Cette délibération a été prise en application de la Loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique.

A compter du 19 septembre 2009, les tâches de cet agent ont évolué et ce dernier a été investi de la fonction de responsable du service de la gestion globale de la vie associative. A ses fonctions initiales d'animation se sont surajoutées des fonctions plus administratives et financières.

Le rapprochement de cet agent des services de la Direction des Affaires Culturelles va prochainement susciter la définition de missions supplémentaires dans le secteur de l'animation avec une connotation culturelle plus marquée. A terme ce chef de service va contribuer à la création d'un nouveau pôle regroupant les animations festives, les spectacles et les manifestations publiques.

Ce partenariat associatif et culturel implique – dans le cadre des missions d'animation dévolues à ce chef de service – de nouvelles responsabilités venant se surajouter aux précédentes missions et responsabilités confiées.

Le Maire constate qu'en dépit de ces prises de responsabilités successives, le contrat à durée indéterminé dont bénéficie cet agent n'a pas été revalorisé pour rendre compatible son niveau de rémunération avec les charges et les missions confiées.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revaloriser la rémunération du chargé de mission en question et de la porter à l'indice brut 416 et à l'indice majoré 370.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE**

**Approuve**, la proposition de Monsieur le Maire.

**Autorise**, Monsieur le Maire à porter la rémunération à l'indice brut 416 et à l'indice majoré 370.

**Dit**, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice de l'année 2012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**